

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 56
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_062_CC_7
Vote des taux de la fiscalité directe locale
au titre de 2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_062_CC_7 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE 2026

Le Président de séance expose :

En 2026, année de renouvellement des organes délibérants, les taux des impositions directes perçues au profit des collectivités locales doivent être votés avant le 30 avril (article 1639 A du code général des impôts).

Il est proposé à l'assemblée de maintenir en 2026 les taux de fiscalité directe locale qui restent inchangés depuis 2012 pour ce qui concerne la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et depuis 2016 pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

1. Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Le taux de la CFE proposé au titre de 2026 est de 25%, soit un taux inchangé depuis 2016.

En 2025, 25 586 redevables sont assujettis à la CFE.

2. Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de la TFNB proposé au titre de 2026 est de 1,43%, ce taux est inchangé depuis 2012.

En 2025, 4 564 redevables sont assujettis à la TFNB.

3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères », le Territoire de l'Ouest perçoit la TEOM sur l'ensemble du territoire.

Le taux de la TEOM proposé au titre de 2026 est de 16%, soit un taux inchangé depuis 2016.

En 2025, 84 471 redevables sont assujettis à la TEOM.

4. Vote du taux de la Taxe d'habitation Additionnelle (Ths)

Le taux de la THs proposé au titre de 2026 est de 6,82%, soit un taux inchangé depuis 2012.

En 2025, 3 103 redevables sont assujettis à la Ths.

5. Vote du produit de la taxe GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » le Territoire de l'Ouest vote un produit de GEMAPI qui ne peut dépasser 40 €/habitant. Le produit de GEMAPI proposé au titre de 2026 est de 3.150.000 € (soit 14,20 €/habitant).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 7 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :

*** taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25%**

*** taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,43%**

*** taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 16%**

*** taux de la taxe d'habitation additionnelle (THs) : 6,82%**

- VOTER le produit de la taxe GEMAPI pour 2026 à hauteur de 3.150.000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président